

## ACCÈS

### Adresse

#### Centre Hospitalier Alpes-Isère

3 rue de la gare  
38120 Saint Egrève  
Accueil familial thérapeutique  
Bâtiment n° 21 – 1er étage

### Accès en transports en commun

#### Tramway – Ligne E

Arrêt « La Pinéa Saint-Robert »

#### Bus – Lignes 22 ; 51 ; 54 et 63

Arrêt « Saint-Égrève Gare »

#### Train – TER

Gare « Saint-Égrève Saint-Robert »

### Horaires d'ouverture et contacts

**LUNDI de 9h à 12h** - équipe incomplète  
**JEUDI de 9h à 17h** - équipe incomplète  
**VENDREDI de 9h à 17h** - équipe complète

L'équipe peut être jointe tous les jours,  
entre 9 h et 17h.



Secrétariat : 04 76 56 47 16  
Cadre de santé : 07 65 15 96 27



AFT@ch-alpes-isere.fr

## CONTACTS



AFT@ch-alpes-isere.fr



04 76 56 47 16



Centre Hospitalier Alpes-Isère  
Accueil familial thérapeutique (bâtiment n° 21)  
3 rue de la gare  
38120 Saint Egrève



www.ch-alpes-isere.fr

## REJOIGNEZ LE CHAI SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE

Centre Hospitalier Alpes-Isère

## L'UNITÉ D'ACCUEIL FAMILIAL THÉRAPEUTIQUE (AFT)

## PRÉSENTATION DE L'AFT

L'**Accueil Familial Thérapeutique (AFT)** organise l'admission et le séjour en famille d'accueil thérapeutique de patients adultes susceptibles de bénéficier d'une prise en charge en milieu familial.

L'**AFT** assure l'agrément des accueillants familiaux thérapeutiques, leur suivi et leur formation, la mise en place de l'accueil, l'accompagnement des projets thérapeutiques définis par l'équipe soignante.

L'**équipe de l'AFT** est le garant du bon fonctionnement de l'accueil et le référent de toutes les personnes impliquées dans l'accueil.

### Une équipe pluri-professionnelle

- Un médecin psychiatre
- Une cadre de santé
- Une psychologue
- Une assistante sociale
- Une secrétaire



## OBJECTIFS DE L'AFT

L'AFT, c'est :

- L'**organisation d'un séjour** pouvant aller jusqu'à 2 ans
- L'**externalisation** des soins psychiatriques
- La **restauration** des capacités relationnelles
- La **réadaptation** et la **réinsertion** sociale

Procédure d'admission et de suivi en AFT :

1. Une **prescription médicale** du psychiatre du patient est **adressée au psychiatre de l'AFT**.
2. Une **procédure d'admission** par étapes **en collaboration avec les équipes soignantes** est rédigée.
3. Un **contrat de soins en AFT** est réalisé.
4. Des **bilans et visites à domicile (VAD)** pour évaluation ont lieu **tout au long du séjour en AFT**.
5. Le **séjour en AFT** se déroule sur **une durée de 2 ans**.

## LES MISSIONS DE L'AFT

Pour résumer, l'AFT :

- Une **unité transversale de 18 places**.
- Propose aux bénéficiaires de soins **une hospitalisation externalisée** chez un **accueillant familial à son domicile**.
- Organise l'**admission** et le **séjour** de bénéficiaires de soins adultes chez des **accueillants familiaux salariés du CHAI**.
- **Forme** et **soutient** les accueillants familiaux.
- **S'assure** du **bon déroulement de l'accueil**.
- **Assure le suivi** du bénéficiaire de soins pendant toute la durée du séjour.

